

# Des échos du conseil municipal



**Le village et son étang.** Photo ER

Quand on est élu communal, il ne faut pas hésiter à mettre la main dans le cambouis et à se mouiller pour le bien de la collectivité. Tous les élus vous le confirmeront et, aux antipodes des beaux discours, ça passe très souvent par des décisions que l'on dit « terre à terre », dans le bon sens de l'expression.

Ainsi, lors d'une récente réunion du conseil municipal, il a été décidé, par exemple, de remplacer le tracteur tondeuse et sa balayeuse en vue de la saison prochaine.

Et puis, afin de résoudre le

problème constaté sur les bornes de l'aire de camping-car aménagée avec succès aux abords de l'ancien moulin, s'est avérée aussi la nécessité de pourvoir à un autre remplacement : celui de sa carte SIM défectueuse.

Autre décision actée : les illuminations de Noël auront leurs branchements effectués du 16 décembre au 3 janvier 2023 uniquement. Et désormais, une grande question est ouvertement posée : quelle serait la responsabilité de la commune en cas d'accident dans une commune non éclairée ?